

ASPREMONT

Le déneigement crée la polémique

Suite au compte-rendu du conseil municipal, paru le 2 mars, le maire, Jacques Franco précise : « Nous avons du faire face à des épisodes neigeux exceptionnels, sans matériel ni personnel pour effectuer le déneigement. En effet, avant le début de l'hiver le titulaire de la convention de déneigement n'a pas souhaité poursuivre son partenariat avec la commune. Les nombreuses critiques dont il a été l'objet n'y sont peut-être pas étrangères. Critiques que je ne partageais pas. Il n'est donc pas exact de dire qu'il "n'a pas voulu remplir ses obligations". Pour remédier à cette situation nous avons loué un tracteur dans l'attente d'une acquisition. Certains conseillers se sont proposés, sur leur temps libre, d'assurer le déneigement. Malheureusement en cas de

fortes chutes de neige, il faut être rapidement opérationnel. Seul Christian Imbert s'est engagé à être disponible à tout moment. C'est avec sérieux et dévouement qu'il a respecté ses engagements. S'agissant des difficultés qu'a rencontrées une habitante un soir en rentrant chez elle, je tiens à apporter quelques précisions. Cette habitante d'Aspremont s'est retrouvée bloquée par des congères qui venaient de se former sous l'effet d'un vent violent, alors que toutes les voies communales avaient été correctement déneigées. En contact téléphonique permanent avec elle, je lui ai indiqué que nous allions la secourir et dégager la voie jusqu'à son habitation, située non loin de là. Elle, comme moi n'avons pas souhaité prendre d'autres dispositions. Je reconnais bien évidemment

qu'attendre d'être secourue est toujours trop long. Je suis cependant scandalisé qu'on utilise cet incident, sur lequel nous avons mis une heure pour intervenir, et surtout la mésaventure de cette famille pour critiquer les actions de déneigement. »

De son côté l'opposition insiste : « Concernant le déneigement, les services du conseil général ne sont en rien impliqués dans les problèmes relatifs au déneigement des voies communales. Le manque d'organisation ne provient pas de l'ancien opérateur, mais bien de l'exécutif communal. Si l'équipe de l'opposition s'accorde, dans l'intérêt général de la commune, sur certaines décisions prises en conseil, elle restera néanmoins attentive aux orientations que compte prendre le maire ». □